

# AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement de déchets dangereux, sise lot n° 381 sur la ZAC PANDA, commune de Dumbéa

En application de l'article 413-13 du code de l'environnement, sur proposition du commissaire enquêteur, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation précitée, fixée initialement du lundi 19 mars 2018 au mardi 3 avril 2018, par arrêté provincial du 16 février 2018, est prolongée pour une durée de 15 jours, soit jusqu'au mercredi 18 avril 2018 à 15 heures 30.

Outre les dates prévues par arrêté du 3 avril 2018 et l'avis au public précédents, Monsieur Jean-Louis DOUYERE, commissaire enquêteur désigné, tiendra cinq permanences complémentaires en mairie de Dumbéa où le public pourra consulter un exemplaire du dossier et consigner ses observations, proposition et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Durant cette prolongation, le commissaire enquêteur assurera des permanences complémentaires à la mairie de Dumbéa, aux dates et horaires suivants :

- Jeudi 5 avril 2018 de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- Lundi 9 avril 2018 de 10 heures 30 à 12 heures 30 ;
- Jeudi 12 avril 2018 de 11 heures à 13 heures ;
- Lundi 16 avril 2018 de 13 heures 30 à 15 heures 30 ;
- Mercredi 18 avril 2018 de 13 heures 30 à 15 heures 30.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de la prolongation de l'enquête, le commissaire enquêteur pourra être contacté par téléphone (n° : 84.79.53).

Durant la prolongation de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud et aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.33) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à l'hôtel de ville de Dumbéa (téléphone : 41.40.00), de 7 heures 30 à 15 heures 30 du lundi au jeudi et de 7 heures 30 à 14 heures 30 le vendredi.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de Dumbéa, ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

**Le texte de l'avis ci-dessus doit**

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

**Cadre réservé au visa de l'administration**

**La directrice adjointe de l'environnement**

  
**Céline MARTINI**